

# PIERRE RIBEAUD

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 29 avril 2016 – n°21

## ■ LOI TRAVAIL - FOCUS SUR DEUX MESURES : LE DROIT À LA DÉCONNEXION ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AU DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS

### Le droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion, prévu à l'article 25, constitue une avancée considérable à l'heure de la révolution numérique. Le travail connecté ne doit pas être la cause de nouvelles aliénations ou de souffrance au travail. Il doit au contraire être encadré pour offrir aux salariés les meilleures conditions de travail possibles et leur permettre de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Ses modalités de mise en œuvre sont renvoyées à l'accord d'entreprise. En effet, le droit à la déconnexion ne se traduit pas de la même façon pour un cadre informatique dans une start-up et pour l'employé d'un centre d'appels. Cela permettra de donner la primauté au dialogue social, avec les syndicats, pour définir les solutions les plus adaptées, en fonction de l'activité et de l'organisation de l'entreprise.

À défaut d'accord, l'employeur devra prendre des mesures pour garantir ce droit, et dans les plus grandes entreprises, elles devront prendre la forme d'une charte obligatoire.

À titre d'exemple le droit à la déconnexion existe d'ores et déjà dans certaines conventions collectives nationales :

- Dans l'industrie du pétrole, il en existe une définition qui précise que l'utilisation professionnelle des outils d'information et de communication s'effectue sur le temps de travail : « le salarié n'est d'ordinaire pas soumis à une obligation de connexion hors temps de travail aux serveurs de l'entreprise ».
- Pour les hôtels, cafés et restaurants il est prévu que c'est à l'employeur de rappeler au salarié que le matériel professionnel qui est mis à sa disposition (ordinateur, téléphone portable) ne doit pas, en principe, être utilisé pendant des périodes de repos.
- L'accord sur les conditions de vie au travail du 30 mars 2015 de la Société Générale reconnaît un droit à la déconnexion permettant de concilier vie professionnelle et vie privée.

Afin de laisser le temps nécessaire à la négociation, l'entrée en vigueur de la mesure est fixée au 31 décembre 2017.

## La lutte contre la fraude au détachement de travailleurs

Le détachement permet à un salarié de partir travailler à l'étranger pour le compte de son employeur, en continuant de bénéficier du régime social de son pays d'origine.

Les salariés français qui travaillent à l'étranger pour leur employeur français en bénéficient : ils conservent ainsi leurs droits sociaux français.

À l'inverse, les conditions très précises du droit européen qui permet le détachement sont souvent contournées pour employer en France des travailleurs étrangers dans des conditions qui ne sont ni plus ni moins que du « dumping social ».

Pour combattre ce phénomène, le gouvernement et la majorité mettent en avant le principe « à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail ».

C'est l'objet du titre VI du projet de loi Travail, sur la lutte contre la fraude au détachement :

- il renforce encore davantage la responsabilité des donneurs d'ordre à l'égard de leurs sous-traitants notamment en leur transférant la charge de déclarer les salariés détachés de leurs sous-traitants si ces derniers ne l'ont pas fait, sous peine de sanction ;
- il crée un droit de timbre à la charge de toute entreprise établie hors de France qui y détache des salariés pour compenser les coûts administratifs liés au détachement, mais également pour alourdir le coût du détachement ;
- il étend au défaut de déclaration les possibilités de suspension de la réalisation des opérations engagées avec des salariés détachés qui étaient limitées jusque-là à des manquements graves ;
- il renforce les moyens de lutte contre la fraude au détachement dans le secteur agricole.

### ■ EMPLOI : BAISSÉ DU CHÔMAGE EN MARS

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité en mars, a diminué de 60 000 par rapport au mois de février, soit une baisse de 1,7 %.

Ainsi, depuis le début de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a diminué de près de 50 000 (-1,4 %). Il s'agit de la première baisse trimestrielle significative depuis le dernier épisode de reprise de 2010-2011. Elle suit une période de stabilisation, marquée par l'alternance de hausses et de baisses mensuelles fortes, depuis l'été dernier.

L'amélioration de la situation des jeunes se poursuit et s'accélère. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits en catégorie A diminue ainsi de 8 700 en mars (soit -1,7 %), portant la baisse à 36 000 depuis fin 2014.

Cette baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité est le résultat de l'amélioration graduelle de l'activité économique qui s'est déjà traduite par une reprise des créations d'emploi en 2015, grâce notamment aux effets du Pacte de responsabilité et de solidarité.

L'aide « Embauche PME » monte en charge et accélère les effets de la reprise économique : au total, 225 000 aides ont été demandées depuis le mois de janvier. Les déclarations d'embauche ont enregistré un net rebond au premier trimestre, particulièrement dans les entreprises de moins de 250 salariés : elles ont progressé de 4,7% pour les embauches en CDI et de 20,5% pour celles en CDD de plus de 6 mois.

Le second volet du Plan d'urgence pour l'emploi, qui se traduira par un doublement du nombre d'actions de formations ouvertes aux demandeurs d'emploi, se déploie progressivement : douze conventions ont d'ores et déjà été signées avec les régions. Les 500 000 formations supplémentaires permettront aux demandeurs d'emploi de saisir les opportunités offertes dans les métiers qui peinent aujourd'hui à recruter et dans les secteurs d'avenir.

## ■ COP 21 : SIGNATURE DES ACCORDS DE PARIS

Le 22 avril 2016, l'accord de Paris a été formellement signé par 175 pays au siège des Nations Unies à New York.

La signature engage les États à ne pas agir contre les objectifs fixés par le traité. L'Accord de Paris entrera en vigueur dans un délai de 30 jours à partir du moment où au moins 55 pays, représentant l'équivalent d'au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'auront ratifié.

Cette seconde étape pourrait être franchie dès 2017 permettant une entrée en vigueur de l'accord avant la date butoir de 2020.

Les États-Unis et la Chine qui représentent à eux deux 38 % des émissions mondiales ont déjà fait part de leur intention de ratifier l'accord au plus vite.

En France, le projet de ratification sera présenté au Conseil des Ministres du 4 mai, puis discuté à l'Assemblée nationale le 17 mai.

La France a déjà engagé la mise en œuvre de l'accord de Paris. Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la publication de l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables, la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

La France devient ainsi le premier pays à inscrire aussi précisément dans son droit national la déclinaison des engagements de l'Accord de Paris et de l'Europe de l'Énergie.

En fixant des normes ambitieuses et en donnant de la visibilité aux entreprises, cette réforme permet l'essor de la croissance verte, favorise l'innovation et la création d'emplois avec un potentiel de 100 000 emplois en trois ans.

## ■ EXPORTATIONS : VENTE HISTORIQUE DE SOUS-MARINS À L'AUSTRALIE

L'Australie a choisi la France, via l'entreprise DCNS, comme partenaire pour la construction de 12 sous-marins. Le contrat, estimé à 34 milliards d'euros, marque une avancée décisive dans le partenariat stratégique entre les deux pays, qui vont coopérer durant 50 années. C'est la preuve que la France industrielle est forte, qu'elle peut se projeter à l'étranger et gagner des marchés et que l'excellence technologique de ses entreprises est reconnue.

Ce succès sera créateur de milliers emplois et de développement en France – à Cherbourg, Brest, Lorient, Nantes – comme en Australie.

## ■ PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a présenté en conseil des ministres le livret des parents, qui est envoyé depuis le 11 avril par les caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole aux futurs parents d'un premier enfant entre le 4ème et le 5ème mois de la grossesse, soit plus de 500 000 personnes chaque année.

Ce livret donne des repères essentiels sur la prévention prénatale, le développement du très jeune enfant, l'éducation non violente, les droits et les responsabilités parentales, les droits de l'enfant, les lieux et sites ressources qui peuvent guider les parents dans l'exercice de leur parentalité.

La politique d'accompagnement à la parentalité s'adresse à tous les parents pour agir en amont des situations de vulnérabilité, en particulier au moment de la grossesse et de l'arrivée de l'enfant, étapes essentielles dans la construction puis l'évolution des liens intrafamiliaux. L'entrée à l'école, l'adolescence ou encore les séparations familiales mobilisent également fortement les acteurs du soutien à la parentalité.

Cette politique repose sur trois piliers :

- Une diversité d'acteurs situés au plus près des familles, ce qui leur permet de tisser des liens solides avec celles-ci. Les partenariats qu'ils nouent sur un territoire leur permettent d'agir avec efficacité pour répondre à leurs attentes.
- Un soutien financier croissant de la branche famille de la sécurité sociale, dont les crédits consacrés au soutien à la parentalité doublent sur la période 2013-2017 (50 M€ par an en 2012 à 100 M€ en 2017).
- Un pilotage par l'État : en confiant aux préfets la responsabilité de coordonner l'élaboration des schémas des services aux familles, le cadre d'intervention de cette politique a été clairement défini et positionné de façon à répondre à l'ensemble des besoins des familles, en termes de modes d'accueil et de lieux de soutien à la parentalité.

## ■ **ABATTOIRS FRANÇAIS : LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE COMMENCE SES TRAVAUX**

La commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français a auditionné toute la semaine les différents acteurs :

Antoine Comiti, président de l'association L214 éthique et animaux, et Brigitte Gothière, porte-parole, Jean-Pierre Kieffer, président de l'association Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs (OABA), Jack Pagès, directeur de l'abattoir d'Alès, et Max Roustan, maire d'Alès, Laurent Kauffmann, directeur de l'abattoir du Vigan, et Roland Canayer, président de la Communauté des communes du Pays Viganais, Gérard Clemente, directeur de l'abattoir du Pays de Soule, Michel Etchebest, maire de Mauléon-Licharre

## ■ **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES : AUDITION DE SÉGOLÈNE NEUVILLE**

J'ai participé à l'audition de Ségolène de Neuville secrétaire d'État auprès de la Ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. L'occasion de faire le bilan des actions menées par son secrétariat d'État, parmi lesquelles :

### Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

- Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, revalorisation de 2% du RSA.
- Depuis janvier 2013, ces revalorisations représentent un gain en pouvoir d'achat de 350€ par an pour une personne seule et 700€ par an pour un couple,
- Augmentation des prestations familiales destinées aux familles les plus modestes, et notamment les familles monoparentales
- Élargissement de l'accès à la CMU complémentaire et l'élargissement de l'accès à l'Aide à la Complémentaire Santé. Depuis le 1er juillet 2015, l'aide à la complémentaire santé (ACS), plus accessible et plus avantageuse, bénéficie à quelque 1,2 million de Français non couverts par une complémentaire de santé.
- Scolarisation de 30% des enfants de moins de 3 ans dans les territoires d'éducation prioritaire (loi de refondation de l'école, création de poste dans l'EN).

### Bilan prime d'activité

Trois mois après sa mise en place, plus de 2,3 millions de foyers, représentant plus de 3,8 millions de personnes, ont bénéficié de la prime d'activité (la prévision initiale était fixée à 2 millions de ménages).

En moyenne, le montant de prime versé est de 164 € par mois. Plus de la moitié de ses bénéficiaires ne percevaient pas le RSA activité. Près d'un adulte sur cinq bénéficiant de la prime d'activité a moins de 25 ans, soit près de 400 000 jeunes.

Les travailleurs handicapés peuvent cumuler l'allocation adulte handicapé (AAH) avec la prime d'activité.

## Le 3<sup>ème</sup> plan autisme

Pour la période 2013-2017, 205 millions d'euros sont consacrés au Plan autisme. Ce plan doit financer : la création de places, le diagnostic précoce, l'accompagnement tout au long de la vie depuis l'enfance, le soutien aux familles, la recherche et la formation initiale et continue de tous les professionnels concernés.

Bilan mi-mars : près de 5 000 aidants familiaux et plus de 1 200 professionnels ont été formés, 60 premières unités d'enseignement en maternelle ont ouvert depuis 2014 (d'ici 2017, ouverture de 100 unités) et près de 14 000 places dans le secteur médico-social ont été créées.

## Scolarisation des enfants handicapés

Depuis la rentrée 2014, les assistants d'éducation ayant exercé 6 ans les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire peuvent bénéficier d'un contrat d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) à durée indéterminée.

Ce nouveau statut offre aux personnels concernés une reconnaissance de leurs compétences et des garanties professionnelles sur le long terme, il vise également à offrir une continuité de l'accompagnement de l'élève. 4 700 agents auront pu bénéficier de ce dispositif. Le nombre d'élèves accompagnés a été multiplié par trois entre 2006-2007 et 2013-2014 (de 26 341 à 97 923).

## ■ CÉRÉMONIE DU SOUVENIR EN L'HONNEUR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION – DIMANCHE 24 AVRIL À SAINT-ÉGRÈVE



À l'invitation de Catherine Kamowski, maire de Saint-Egrève, j'ai assisté à l'hommage rendu aux victimes et héros de la déportation en présence des associations d'anciens combattants et amis de la Résistance et de Saint-égrévois.

Dans une atmosphère de recueillement, nous avons écouté le vibrant manifeste rédigé conjointement par les trois fédérations nationales des déportés, internés et familles de disparus : « *En ces temps d'inquiétude et de menace pour*

*l'avenir de l'Humanité, il convient de dénoncer toutes les doctrines de haine, de racisme et toutes les violations des libertés fondamentales dont tout être humain doit pouvoir se prévaloir.*

*Notre hommage d'aujourd'hui n'aurait pas de sens si nous ne prenions pas l'engagement de poursuivre la lutte pour la liberté et la solidarité entre les peuples, conquêtes fragiles qu'il faut défendre sans faiblesse.*

*C'est l'éducation aux valeurs civilisatrices de paix et d'humanité, l'enseignement de la morale de l'engagement et du devoir civique à l'école qui constituent les plus belles promesses de liberté, d'égalité et de fraternité en France et dans le monde. »*

## ■ FOIRE DE LAVAL – DIMANCHE 24 AVRIL À LAVAL



Dimanche dernier, le maire de Laval Sébastien Eyraud m'a convié à la 109<sup>e</sup> édition de la Foire de Laval axée cette année sur le thème du bois.

Cette manifestation a attiré beaucoup de monde et il faut remercier les organisateurs et tous les exposants qui nous font connaître et apprécier les produits locaux.

Il faut également saluer l'initiative du Groupement des Sylviculteurs de Belledonne qui proposait une exposition sur la gestion et la transformation du bois et une rencontre débat sur les effets du changement climatique sur nos forêts.

**PIERRE RIBEAUD**

*Permanence*

77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE

Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98

Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



Facebook.com/PierreRibeaudDepute



Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)